

## PRÉFET DE LA SOMME

Le Préfet

Amiens, le 2 1 MARS 2018

Madame et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires,

Le chèque énergie est un nouveau dispositif d'aide au paiement des factures d'énergie ou de travaux de rénovation énergétique en direction des ménages les plus modestes. Il remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz. Pour la Somme, l'envoi des chèques énergie aux particuliers éligibles devrait intervenir entre le 26 mars et le 1<sup>et</sup> avril. Aucune démarche n'est à mener de leur côté.

L'enjeu fondamental de ce nouveau dispositif est une meilleure atteinte de la cible des ménages éligibles, soit 34 137 bénéficiaires dans la Somme. À cette fin, un plan d'action départemental d'accompagnement a été établi et est en cours de déploiement, afin de sensibiliser les principaux relais d'information (points rénovation info-service, assistantes sociales, centres communaux d'action sociale, caisse d'allocations familiales...).

En termes de communication, des actions ciblées à caractère généraliste sont également prévues, tant au niveau national (entrefilets dans la presse télévisée et la presse régionale) qu'au niveau départemental. Dans ce cadre, plusieurs communiqués de presse ont été et seront transmis à l'avenir par la cellule communication de la préfecture à une centaine de journalistes à des fins de publication dans les journaux locaux et la presse régionale.

Je vous invite à relayer cette information auprès de vos concitoyens à travers vos journaux communaux ou vos sites internet et à la diffuser auprès de vos centres communaux d'action sociale. Vous trouverez joints à ce courrier deux communiqués de presse qui pourraient être utilisés en ce sens. Une diffusion large auprès des ménages les plus précaires est à rechercher.

Pour mémoire, le montant moyen du chèque énergie est de 150 € pour 2018 et s'échelonne de 48 € à 227 € suivant le niveau de revenus et la composition du ménage. Le plafond du revenu fiscal de référence donnant droit au chèque énergie est de 7 700 € par an pour une personne vivant seule et de 16 170 € pour un couple avec deux enfants.

Je vous prie d'agréer, Madame et Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Maires, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet ci par délégation Le Secrétaire Général

Jean-Charles GERAY

Messieurs les Présidents des communautés d'agglomération de la Somme Madame et Messieurs les Présidents des communautés de communes de la Somme Mesdames et Messieurs les Maires de la Somme